



Communiqué de Presse
Foix, le 5 octobre 2016

Répression du Mouvement Social : une enseignante injustement poursuivie en Ariège pour son implication dans la lutte contre la LOI TRAVAIL

Rassemblement de soutien mardi 11 octobre à Foix

L'union syndicale Solidaires , la CGT , la FSU et le SGL Ariège apportent leur entier soutien à l'enseignante et militante poursuivie par la justice à la demande du Procureur de la République de Foix . Elle est convoquée au **Tribunal Correctionnel de Foix mardi 11 octobre à 14h.**

Il lui est reproché d'avoir accompagné une manifestation de lycéen-nes le 24 mars dernier , journée de grève et d'action nationale dans le cadre de la mobilisation contre la Loi Travail à l'appel ici en Ariège des organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et SGL (Syndicat Général des Lycéens).

Pendant toute cette lutte contre les régressions historiques du projet de Loi Travail - dont nous continuons à demander l'abrogation - le gouvernement a multiplié les formes de répression et de tentative d'intimidation du mouvement social et syndical : violences policières, matraquages, gazages, assignations à résidence, interdiction de manifester, gardes à vue, poursuites judiciaires contre des militant-es de syndicats ou d'organisations de jeunesse ...

Il s'agit d'une politique délibérée et inacceptable de criminalisation de l'action syndicale et du mouvement social. Cette répression organisée et systématique remet en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié-e-s et à la construction des rapports de forces.

Ici en Ariège , c'est une militante , enseignante en grève qui accompagnait en toute responsabilité une manifestation de jeunes lycéen-nes , un jour de grève nationale pour le retrait du projet de Loi Travail, qui est poursuivie. Un comité de soutien y compris financier et une pétition de ces mêmes lycéen-nes exigent l'abandon des poursuites et la relaxe de cette militante. Nous soutenons pleinement ces exigences.

Nous demandons l'arrêt immédiat de ces poursuites qui n'ont pour but que d'intimider les syndicalistes , les militant-es du mouvement social , et au delà, tou-te-s les salarié-e-s.

Plus largement nous exigeons le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés.

**Nous appelons à rejoindre le rassemblement de soutien
mardi 11 octobre à 12h30 sous la Halle Vilotte
et ensuite devant les portes du Tribunal de Foix à 14h.**